

AZIMUTH
Société par actions simplifiée
au capital de 166.750 euros
Siège social Zone d'activité Agro parc Montfavet
155 Rue Lawrence Durrell
84000 AVIGNON
429.737.117 RCS AVIGNON

---oOo---

PROCES VERBAL DES DECISIONS

COLLECTIVES DES ASSOCIES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier novembre à quatorze heures, les associés de la société AZIMUTH, Société par Actions Simplifiée au capital de 166.750 euros, se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président.

L'Assemblée est Présidée Monsieur Bruno GUERRE, son Président,

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La Société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 155 Rue Lawrence Durrell, 84000 AVIGNON à 80 impasse des Bretteaux, 42410 SAINT MICHEL SUR RHONE, à compter du 1^{er} octobre 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :



« Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé à :

80 impasse des Bretteaux, 42410 SAINT MICHEL SUR RHONE.

Il peut être transféré en tout autre endroit en France par simple décision du Président. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIRS

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président
Monsieur Bruno GUERRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a smaller, more complex mark that appears to be the initials 'BG'.